



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-674

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2024

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2024-10-23-00007 - Arrêté portant délégation de signature de la Direction des Finances, du contrôle de gestion, de la facturation et des plateaux techniques (3 pages)

Page 3

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2024-10-23-00007

Arrêté portant délégation de signature de la
Direction des Finances, du contrôle de gestion,
de la facturation et des plateaux techniques

Délégation n°2024-029

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

PLATEAUX TECHNIQUES

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- toutes notes et décisions relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

Article 2

Délégation est donnée à **Monsieur Sébastien VESSERON, Ingénieur biomédical responsable des Plateaux Techniques à la Direction des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, contrats (autres que marchés publics), documents et correspondances relevant de l'activité des Plateaux Techniques,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation du service des Plateaux Techniques et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de services faits,
- les procès-verbaux de réception,
- toutes correspondances liées à l'activité de radioprotection ainsi que les attestations, imprimés, certificats, conventions, plans et déclarations,
- toutes correspondances en qualité de référent en matériovigilance.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES et de Monsieur Sébastien VESSERON, délégation est donnée à **Madame Floriane PERIER, Ingénieure biomédicale aux Plateaux Techniques à la Direction des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, de Monsieur Sébastien VESSERON et de Madame Floriane PERIER, délégation est donnée à **Madame Sabine GEORGE, Technicienne supérieure hospitalière aux Plateaux Techniques et à Monsieur Julien GINSBOURG, Technicien supérieur hospitalier, Responsable de l'atelier biomédical**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité des Plateaux Techniques,
- les bordereaux d'envoi des pièces liées à l'activité des Plateaux Techniques,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de services faits,
- les procès-verbaux de réception,
- en suppléance, toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, limité à 4 000 euros HT pour les bons de commandes et attestations de service fait liés aux comptes d'investissement.

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 octobre 2024

signé

Guillaume COUILLARD
Directeur